



Accusation de viol à tort contre mon papa

Par **soralene**, le **07/05/2010 à 11:45**

Bonjour,

Mon papa a été accusé de viol par ma sa petite fille, qui se trouve être ma nièce. Il est resté une journée entière avec ma maman en garde à vue.ans. Il a été relâché le soir, car il s'est avéré que sa petite fille était vierge. Celà fait 12 ans maintenant. Dernièrement sa petite fille qui est ma nièce s'est confié à moi, en me disant que son grand père ne l'a jamais violé, qu'elle demande pardon pour tout le mal que ça a fait. Elle m'a dit que c'est sa maman qui lui a fait porter plainte contre son grand père (elle avait 12 ans). Cette histoire a détruit mes parents depuis 12 ans. Mon papa est décédé avec ce lourd fardeau sur le coeur. Ma question aujourd'hui est la suivante. Peut-on, nous la famille porter plainte pour diffamation? Sa petite fille est prête à dire toute la vérité devant la justice. Quelles démarches doit-on faire auprès de la justice ?

J'espère m'être bien exprimé et vous remercie de votre réponse.

Par **rosanita**, le **12/05/2010 à 18:40**

Madame,

Je comprends votre douleur,

Le problème est qu'il existe des délais de prescription en droit civil et en droit pénal.

Cela signifie qu'au bout d'un certain délai écoulé, vous ne pouvez plus agir en justice.

Peut-être vous pouvez agir en responsabilité civile délictuelle sur le fondement de l'article 1382 du Code Civil pour préjudice moral (l'atteinte à la réputation de votre famille, votre souffrance psychique). Vous devrez apporter des preuves.

Depuis combien de temps votre papa est décédé.

Cordialement.

Rosanita